

EXPOSÉ-SONDAGE SUR LES MODIFICATIONS DE PORTÉE LIMITÉE PROPOSÉES POUR DES NORMES DE L'IAASB PAR SUITE DU PROJET DE L'IESBA SUR L'UTILISATION DES TRAVAUX D'UN EXPERT EXTERNE — FORMULAIRE DE RÉPONSE

Guide à l'intention des répondants

La date limite de réception des commentaires est le **24 juillet 2025**.

Le présent formulaire permet de répondre aux questions posées dans les notes explicatives de l'exposé-sondage concernant les modifications de portée limitée proposées pour des normes du Conseil des normes internationales d'audit et d'assurance (International Auditing and Assurance Standards Board® — IAASB®) par suite du projet du Conseil des normes internationales de déontologie comptable (International Ethics Standards Board for Accountants — IESBA) sur l'utilisation des travaux d'un expert externe. Les répondants peuvent aussi y fournir des renseignements et données démographiques qui les concernent ainsi que tout autre commentaire éventuel. L'utilisation de ce formulaire facilite la collecte automatisée des réponses par l'IAASB.

Vous pouvez répondre à toutes les questions ou uniquement à certaines d'entre elles.

Afin qu'il nous soit plus facile d'examiner vos commentaires, veuillez prendre note de ce qui suit :

- Pour chaque question, sélectionnez d'abord votre réponse globale dans le menu déroulant. Inscrivez ensuite vos commentaires détaillés en dessous, à l'endroit indiqué.
- Dans vos commentaires :
 - répondez directement aux questions ;
 - expliquez votre raisonnement. Si vous êtes en désaccord avec les propositions de l'exposé-sondage, veuillez préciser les raisons de votre désaccord et proposer des modifications précises qui pourraient devoir être apportées aux exigences, aux modalités d'application ou aux annexes. Si vous êtes favorable aux propositions, il est important de le faire savoir à l'IAASB ;
 - identifiez les aspects précis de l'exposé-sondage auxquels vous faites référence, par exemple en mentionnant la section, le titre ou le paragraphe correspondant ;
 - évitez d'insérer des tableaux ou des zones de texte pour ne pas compliquer le processus de collecte automatisée des réponses.
- Soumettez vos commentaires uniquement au moyen du formulaire de réponse sans ajouter de lettre de présentation ou de résumé des points importants que vous soulevez ; si possible, indiquez plutôt ces points importants dans vos réponses aux questions.

Le formulaire de réponse vous permet de fournir des informations sur votre organisation et, si vous le désirez, d'aborder d'autres points qui ne sont pas soulevés par les questions, mais que vous souhaitez rendre publics. Toutes les réponses sont réputées être d'intérêt public et seront affichées sur le site Web de l'IAASB.

Vous pouvez téléverser votre formulaire de réponse rempli en utilisant le bouton **Submit Comment** sur la [page Web](#) du projet.

Réponses à l'appel à commentaires de l'IAASB dans les notes explicatives de l'exposé-sondage Modifications de portée limitée proposées pour des normes de l'IAASB par suite du projet de l'IESBA sur l'utilisation des travaux d'un expert externe

PARTIE A : Renseignements et données démographiques

Nom de votre organisation (ou votre nom si vous soumettez une réponse à titre personnel)	
Nom des responsables de la présente réponse (ne rien indiquer si la réponse est la même que ci-dessus)	
Nom des personnes-ressources de la présente réponse (ne rien indiquer si la réponse est la même que ci-dessus)	
Adresse courriel des personnes-ressources	
Profil géographique qui reflète le mieux votre situation (de quel point de vue géographique fournissez-vous vos commentaires sur l'exposé-sondage ?) Choisissez l'option la plus appropriée.	Sélectionnez une réponse dans le menu déroulant
	Si vous avez répondu « Autre », veuillez préciser.
Groupe de parties prenantes auquel vous appartenez (de quel point de vue fournissez-vous vos commentaires sur l'exposé-sondage ?) Choisissez l'option la plus appropriée.	Sélectionnez une réponse dans le menu déroulant
	Si vous avez répondu « Autre », veuillez préciser.
Si vous le désirez, vous pouvez fournir des informations sur votre organisation (ou sur vous-même, s'il y a lieu).	

Si vous le désirez, vous pouvez inclure dans votre réponse des observations générales ou d'autres renseignements contextuels. **Cette étape est facultative.** La méthode privilégiée par l'IAASB est que vous formuliez toutes vos observations dans vos commentaires en réponse aux questions (vous aurez la possibilité, à la dernière question de la partie B, de soulever d'autres points liés à l'exposé-sondage).

Informations, s'il y a lieu, n'ayant pas été incluses dans les réponses aux questions des parties B et C :

PARTIE B : Réponses aux questions posées dans les notes explicatives de l'exposé-sondage

Pour chaque question, sélectionnez d'abord votre réponse globale dans le menu déroulant. Inscrivez ensuite vos commentaires détaillés, s'il y a lieu, en dessous, à l'endroit indiqué.

Question générale

Prise en compte de l'intérêt public

1. Êtes-vous d'accord que les modifications de portée limitée proposées servent l'intérêt public, à la lumière des caractéristiques de normalisation qualitatives et de l'approche de normalisation présentées dans la proposition de projet ? Dans la négative, pourquoi ?

(Voir section 1-A des notes explicatives)

Réponse globale : Sélectionnez une réponse dans le menu déroulant

Commentaires détaillés (s'il y a lieu) :

Questions spécifiques

Modifications de portée limitée proposées pour la norme ISA 620¹

2. Êtes-vous d'accord que les modifications de portée limitée proposées pour la norme ISA 620 sont appropriées pour ce qui est du maintien de la compatibilité avec les nouvelles dispositions du Code de l'IESBA relatives à l'utilisation des travaux d'un expert externe ?

(Voir section 1-C des notes explicatives)

Réponse globale : Sélectionnez une réponse dans le menu déroulant

Commentaires détaillés (s'il y a lieu) :

Dans la négative, quelles autres solutions suggèreriez-vous (veuillez donner les paragraphes concernés, et préciser les raisons pour lesquelles vous estimez que les propositions ne sont pas appropriées ainsi que les raisons pour lesquelles vous croyez que vos solutions le seraient davantage) ?

Commentaires détaillés (s'il y a lieu) :

¹ Norme internationale d'audit (ISA) 620, *Utilisation par l'auditeur des travaux d'un expert de son choix*.

--

Modifications de portée limitée proposées pour les normes ISRE 2400 (révisée)², ISAE 3000 (révisée)³ et ISRS 4400 (révisée)⁴

3.1 Êtes-vous d'accord que les modifications de portée limitée proposées pour la norme ISRE 2400 (révisée) sont cohérentes avec les modifications proposées pour la norme ISA 620, en plus d'être appropriées pour ce qui est du maintien de la compatibilité avec les nouvelles dispositions du Code de l'IESBA relatives à l'utilisation des travaux d'un expert externe ?

(Voir section 1-D des notes explicatives)

Réponse globale : Sélectionnez une réponse dans le menu déroulant

Commentaires détaillés (s'il y a lieu) :

Dans la négative, quelles autres solutions suggèreriez-vous (veuillez donner les paragraphes concernés, et préciser les raisons pour lesquelles vous estimez que les propositions ne sont pas appropriées ainsi que les raisons pour lesquelles vous croyez que vos solutions le seraient davantage) ?

Commentaires détaillés (s'il y a lieu) :

3.2 Êtes-vous d'accord que les modifications de portée limitée proposées pour la norme ISAE 3000 (révisée) sont cohérentes avec les modifications proposées pour la norme ISA 620, en plus d'être appropriées pour ce qui est du maintien de la compatibilité avec les nouvelles dispositions du Code de l'IESBA relatives à l'utilisation des travaux d'un expert externe ?

(Voir section 1-E des notes explicatives)

Réponse globale : Sélectionnez une réponse dans le menu déroulant

Commentaires détaillés (s'il y a lieu) :

² Norme internationale de missions d'examen limité (ISRE) 2400 (révisée), *Engagements to Review Historical Financial Statements*.

³ Norme internationale de missions d'assurance (ISAE) 3000 (révisée), *Missions d'assurance autres que les audits ou examens limités d'informations financières historiques*.

⁴ Norme internationale de services connexes (ISRS) 4400 (révisée), *Missions de procédures convenues*.

Dans la négative, quelles autres solutions suggéreriez-vous (veuillez donner les paragraphes concernés, et préciser les raisons pour lesquelles vous estimez que les propositions ne sont pas appropriées ainsi que les raisons pour lesquelles vous croyez que vos solutions le seraient davantage) ?

Commentaires détaillés (s'il y a lieu) :

3.3 Êtes-vous d'accord que les modifications de portée limitée proposées pour la norme ISRS 4400 (révisée) sont cohérentes avec les modifications proposées pour la norme ISA 620, en plus d'être appropriées pour ce qui est du maintien de la compatibilité avec les nouvelles dispositions du Code de l'IESBA relatives à l'utilisation des travaux d'un expert externe ?

(Voir section 1-F des notes explicatives)

Réponse globale : Sélectionnez une réponse dans le menu déroulant

Commentaires détaillés (s'il y a lieu) :

Dans la négative, quelles autres solutions suggéreriez-vous (veuillez donner les paragraphes concernés, et préciser les raisons pour lesquelles vous estimez que les propositions ne sont pas appropriées ainsi que les raisons pour lesquelles vous croyez que vos solutions le seraient davantage) ?

Commentaires détaillés (s'il y a lieu) :

Autres points

4. Y a-t-il d'autres points que vous aimeriez soulever au sujet de l'exposé-sondage ? Le cas échéant, veuillez indiquer clairement les normes, ainsi que les exigences ou les modalités d'application précises, en cause.

Réponse globale : Sélectionnez une réponse dans le menu déroulant

Commentaires détaillés (s'il y a lieu) :



Partie C : Appel à commentaires d'ordre général

L'IAASB sollicite également des commentaires sur ce qui suit :

5. Traduction — L'IAASB reconnaît que de nombreux répondants peuvent avoir l'intention de traduire la version définitive des modifications de portée limitée en vue de leur adoption dans leur propre contexte, et il souhaite donc recevoir des commentaires sur les problèmes de traduction éventuels relevés lors de l'examen de l'exposé-sondage.

Réponse globale : [Sélectionnez une réponse dans le menu déroulant](#)

Commentaires détaillés (s'il y a lieu) :

6. Date d'entrée en vigueur — Compte tenu de l'avantage sur le plan de l'intérêt public de faire concorder la date d'entrée en vigueur des modifications de portée limitée proposées avec la date d'entrée en vigueur des dispositions révisées du Code de l'IESBA relatives à l'utilisation des travaux d'un expert externe, l'IAASB estime qu'une période de mise en œuvre d'environ 12 mois suivant le processus de confirmation par le PIOB du respect de la procédure officielle serait appropriée. L'IAASB souhaite savoir si ce délai serait suffisant pour favoriser la mise en œuvre efficace des modifications de portée limitée.

(Voir section 1-G des notes explicatives)

Réponse globale : [Sélectionnez une réponse dans le menu déroulant](#)

Commentaires détaillés (s'il y a lieu) :



La présente publication a été traduite de l'anglais vers le français par Comptables professionnels agréés du Canada / Chartered Professional Accountants of Canada (CPA Canada). La version approuvée des publications de l'IFAC est celle qui est publiée en anglais par l'IFAC. L'IFAC décline toute responsabilité quant à l'exactitude et à l'exhaustivité de la traduction française, ou aux actions qui pourraient découler de son utilisation. Veuillez écrire à permissions@ifac.org pour obtenir l'autorisation de reproduire, de stocker ou de transmettre ce document, ou de l'utiliser à d'autres fins similaires.